Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PLU Plan Local d'Urbanisme

5.1 Plan de zonage général

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 7 mars 2014

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal
en date du 6 mars 2015

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal
en date du 13 décembre 2018

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
Le Maire

Echelle : 1/5000

Espace Ville

LEGENDE

UA — Limite de zone

PATRIMOINE BATI ET ESPACES VERTS

- Espace paysager inconstructible à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Lisière des massifs boisés de plus de 100 ha (trait plein hors site urbain constitué - trait discontinu en site urbain constitué)
- Corridor écologique au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- Édifice remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.
- Bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial au titre de l'article R.151-35 du Code de l'urbanisme
- Itinéraire de randonnée pédestre à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme

Risque lié au transport de matières dangereuses au titre de l'article R.151-31 2° du Code de l'urbanisme

- Zone permanente d'interdiction
- Zone intermédiaire
- Zone d'information